

AVIS PUBLIC

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA MODIFICATION
AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE
TROISIÈME GÉNÉRATION**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, NATHALIE DESLONGCHAMPS, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, que conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, que le règlement numéro 146-12 modifiant le règlement numéro 146, relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption est entré en vigueur le 18 septembre 2020. Celui-ci requiert que la Paroisse de Saint-Sulpice modifie sa réglementation d'urbanisme, afin d'introduire des dispositions particulières pour l'implantation d'un service d'égout sanitaire le long de la route 138 et compris partiellement au sein d'un îlot déstructuré de sa zone agricole.

Le règlement est disponible pour consultation sur notre Internet (www.mrclassomption.qc.ca) et éventuellement au bureau de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption ainsi qu'au bureau des municipalités faisant partie du territoire de la MRC de L'Assomption.

DONNÉ À L'ASSOMPTION, ce vingt-septième jour de septembre de l'an deux mille vingt.



Nathalie Deslongchamps, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe